

LUNDI 10 MARS 2025

GROUPE DE TRAVAIL – SUIVI DU PLAN D' ACTIONS POUR LA SURVEILLANCE (PAS) : LE CHEF D'ÉQUIPE



Dans le prolongement du CSAR réuni le 11 février dernier, la déclinaison du PAS par thématique a débuté lors d'un GT ce vendredi 7 mars consacré aux **avancées pour la valorisation de la fonction de chef d'équipe douanier en uniforme : indemnité financière, mode de désignation, formation, soutien opérationnel et reconnaissance sont au programme.** Une mise en oeuvre est attendue pour l'automne.

→ CADRE GÉNÉRAL

Mise en place d'une prime fixe (majoration ACF) pour environ 2000 agents actuellement recensés dans les services et exerçant déjà cette fonction de manière régulière ou occasionnelle. Elle sera complétée par l'instauration d'une rétribution à la vacation via Mathieu.



→ POUR LES AGENTS QUI NE PERCEVRONT PAS LA PRIME FIXE

Possibilité d'un paiement à l'acte lorsqu'ils exercent la fonction de chef d'équipe de manière ponctuelle. Cette mesure concerne notamment les catégories C* et les nouveaux agents de catégorie B*. Les CSDS et CSDSA seraient également concernés, bien qu'une autre revalorisation indemnitaire est actuellement à l'étude pour ces derniers.

(* Certains agents de catégories B et C pourront tout de même être intégrés au « vivier » en raison de leur positionnement dans les différents services.)

→ DÉSIGNATION DES AGENTS INTÉGRANT LE « VIVIER » DES CHEFS D'ÉQUIPE

Les agents pouvant intégrer ce vivier seront désignés par le DR ou le divisionnaire (décision en cours de finalisation) sur proposition des CSDS.

L'UNSA Douanes et la CGC Douanes renouvellent leurs propositions :

- **Renforcer la formation continue des chefs d'équipe** : Cadrer la mise en place de formations régulières animées par les encadrants, les agents du contentieux ou les référents locaux, axées sur les évolutions juridiques et contentieuses pour garantir une montée en compétence des chefs d'équipe.
- **Assurer un soutien opérationnel aux chefs d'équipe** : La gestion opérationnelle et contentieuse des services ne peut reposer uniquement sur les chefs d'équipe. La mise en place d'un appui via des structures dédiées : permanences de commandement et opérationnelle, CODT, service contentieux, etc. doit être développée.
- **Faire reconnaître la fonction de chef d'équipe au RNCP** : L'UNSA Douanes demande l'inscription de cette fonction au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) afin de valoriser l'expertise et le rôle des chefs d'équipe.

Nous restons mobilisés pour obtenir des précisions sur l'enveloppe budgétaire qui sera accordée par le gouvernement. Elle devra nécessairement se montrer à la hauteur des exigences demandées aux Chefs d'équipe. Le Directeur Général a affirmé son souhait de présenter officiellement ces mesures lors du CSAR de juin, avec une mise en place prévue avant la fin de l'année.

